

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF56

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, après le verbe :

« méconnaissent »,

insérer les mots :

« l'insertion professionnelle, la formation tout au long de la vie des travailleurs mentionnés à l'article L. 5121-6 du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à appliquer une amende en cas de non-respect d'indicateurs sur la qualité de l'emploi des seniors.